



Assemblée générale

Distr. générale
24 août 2023
Français
Original : russe

Conseil des droits de l'homme
Groupe de travail sur l'Examen périodique universel
Quarante-quatrième session
6-17 novembre 2023

Rapport national soumis comme suite aux résolutions 5/1 et 16/21 du Conseil des droits de l'homme*

Fédération de Russie

* La version originale du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.



I. Méthode

1. Le présent rapport national, soumis au titre du quatrième cycle de l'Examen périodique universel, a été élaboré par le Ministère de la justice de la Fédération de Russie sur la base des informations convenues lors de consultations interinstitutionnelles organisées par les organes de l'administration fédérale, la Commissaire aux droits de l'homme de la Fédération de Russie et la Commissaire aux droits de l'enfant relevant du Président de la Fédération de Russie.
2. Dans l'élaboration du présent rapport, il a en outre été tenu compte des consultations menées avec les organes législatifs de l'État (Conseil de la Fédération et Douma d'État de l'Assemblée fédérale) et la Chambre publique de la Fédération de Russie en tant qu'organe soumis à un contrôle public ainsi que de la pratique des plus hautes instances judiciaires du pays.
3. Le rapport rend compte des résultats des travaux menés pour renforcer le cadre normatif et structurel de la promotion et de la protection des droits de l'homme dans le pays ainsi que pour mettre en application les recommandations que la Russie a acceptées en tant qu'engagements volontaires à la suite de la présentation de son troisième rapport national.

II. Cadre normatif de la promotion et de la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales

A. Garanties constitutionnelles et obligations internationales en matière de droits de l'homme (recommandations n^{os} 1 à 26 et 115)

4. La Fédération de Russie est un État de droit démocratique, fédéral, doté d'une forme républicaine de gouvernement et composé de sujets égaux en droits.
5. L'article 2 de la Constitution dispose que l'être humain, ses droits et ses libertés sont des valeurs suprêmes. Il incombe à l'État de reconnaître, de respecter et de protéger les droits et libertés de l'homme et du citoyen. Le chapitre II de la Constitution est consacré aux droits et libertés de l'homme et du citoyen et établit une longue liste de droits et libertés devant être protégés. L'énumération dans la Constitution des droits et libertés fondamentaux ne doit pas être interprétée comme un déni d'autres droits et libertés de l'homme et du citoyen universellement reconnus ou comme une restriction de leur exercice. Les libertés et droits de l'homme fondamentaux sont inaliénables, appartiennent à chacun dès la naissance et sont directement applicables. Ils sont reconnus et garantis conformément aux principes et normes universellement reconnus du droit international et à la Constitution de la Fédération de Russie.
6. La Constitution dispose que les principes et normes universellement reconnus du droit international et des instruments internationaux ratifiés par la Russie font partie intégrante du système juridique du pays. Si un instrument international ratifié par la Russie comporte des dispositions qui diffèrent des dispositions législatives internes, ce sont les dispositions de l'instrument international qui s'appliquent.
7. La Russie est partie à la grande majorité des principaux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et entend élargir progressivement – compte tenu des incidences financières et de la nécessité de modifier la législation et la pratique – l'éventail des obligations internationales qui lui incombent en matière de protection des droits de l'homme.
8. En 2018, la Fédération de Russie a ratifié la Convention (n^o 102) de l'Organisation internationale du Travail concernant la sécurité sociale (norme minimum), qui fixe les normes internationales applicables aux droits sociaux fondamentaux. En 2020, la Convention est entrée en vigueur pour le pays, qui s'est de ce fait engagé à respecter des obligations en matière de soins de santé ainsi que de sécurité sociale en cas de maternité, de maladie, d'invalidité, de vieillesse, de perte du soutien de famille, d'accident du travail et de maladie professionnelle.

9. Dans le cadre de l'élargissement progressif des obligations internationales de la Russie, les autorités publiques envisagent d'adhérer à divers instruments internationaux.

10. Conformément au Plan d'action pour la mise en œuvre des fondements de la politique de l'État dans le domaine de la sécurité chimique et biologique à l'horizon 2025 et au-delà, la possibilité et le bien-fondé d'une éventuelle adhésion au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques relatif à la Convention sur la diversité biologique font l'objet d'un examen interministériel.

11. La Fédération de Russie n'est partie ni à la Convention de 1954 relative au statut des apatrides ni à la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie, mais la législation russe contient des dispositions visant à réduire les cas d'apatridie. La loi fédérale sur la citoyenneté, qui a été adoptée en 2023 et entrera en vigueur le 26 octobre 2023, pérennise le principe de réduction de l'apatridie.

12. La Russie estime qu'il n'y a pas lieu de ratifier le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, puisqu'elle dispose d'un mécanisme national de contrôle des activités des établissements et organes pénitentiaires, qui est mis en œuvre par les organes de l'administration fédérale et les organisations de la société civile.

13. La Fédération de Russie n'est pas partie à la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, car plusieurs dispositions de cet instrument sont en contradiction avec la législation nationale, les principes fondamentaux de la protection et de la promotion des valeurs morales et familiales traditionnelles ainsi que le Document d'orientation relatif à la politique familiale de l'État à l'horizon 2025. Cela dit, les questions relatives à la lutte contre la violence à l'égard des femmes sont traitées en détail dans la législation nationale et la jurisprudence.

B. Cadre législatif et institutionnel de la protection des droits de l'homme (recommandations n^{os} 41 à 43, 45, 47 à 56, 307 à 309 et 145 à 148)

14. Les droits et libertés de l'homme et du citoyen déterminent le sens, le contenu et l'application des lois, les actions des autorités législatives et exécutives et des collectivités locales et sont garantis par la justice.

15. Les organes de l'administration fédérale continuent de travailler à l'amélioration et au renforcement des mécanismes de protection des droits de l'homme.

16. La protection des droits de l'homme relève de la responsabilité des autorités législatives, exécutives et judiciaires. Le Président de la Fédération de Russie est le garant de la Constitution ainsi que des droits et libertés de l'homme et du citoyen.

17. La Cour constitutionnelle contrôle, sur la base des plaintes qu'elle reçoit, la conformité des dispositions législatives à la Constitution. Au cours de la période considérée, elle a rendu des décisions (arrêts) concernant les droits civils et politiques, les activités des organisations de la société civile, la liberté et la sécurité de la personne, le respect de la vie privée, l'exercice des droits économiques, sociaux et culturels, la protection des catégories vulnérables de la population, les droits des minorités ethniques et des peuples autochtones, la situation des ressortissants étrangers, l'administration de la justice et les fondements du système judiciaire ainsi que la protection de la santé, notamment dans le contexte de la propagation de la nouvelle infection à coronavirus (COVID-19).

18. La Russie compte un Commissaire aux droits de l'homme, un Commissaire aux droits de l'enfant relevant du Président et un Commissaire chargé de la protection des droits des entrepreneurs relevant du Président. Les sujets de la Fédération de Russie peuvent également créer des postes de commissaires aux droits de l'homme, de commissaires aux droits de l'enfant et de commissaires chargés de la protection des droits des entrepreneurs. Certains sujets ont créé des postes de commissaires aux droits des petits peuples autochtones. Le commissaire aux services financiers (commissaire aux droits des consommateurs de services financiers) est chargé de régler, à l'amiable et en toute indépendance, les litiges entre

les consommateurs de services financiers et les organisations financières. La Chambre publique de la Fédération de Russie et d'autres structures de coordination, en particulier les conseils publics relevant des organes de l'administration fédérale et les chefs des sujets de la Fédération de Russie, assurent l'interaction entre la société civile et les autorités publiques.

19. Des efforts considérables ont été déployés pour libéraliser et humaniser la législation pénale. En particulier, des garanties législatives ont été introduites pour protéger les entrepreneurs contre les poursuites pénales injustifiées et l'application de mesures de contrainte procédurale et pénale. Il a été établi que la nécessité d'un complément d'enquête ne suffit pas à elle seule à justifier la prolongation d'un placement en détention provisoire.

20. Le régime des mesures de contrainte a été modifié : les mesures non privatives de liberté (telles que la caution ou l'assignation à résidence) ont été améliorées et une nouvelle mesure a été introduite, à savoir l'interdiction de pratiquer certaines activités. Les motifs permettant de placer un entrepreneur en détention provisoire ont été précisés et la priorité a été donnée à l'application de mesures de contrainte qui leur permettent de poursuivre leur activité professionnelle.

21. Au cours de la période considérée, de nombreuses décisions d'abandon des poursuites ont été rendues, les intéressés s'étant vus infligés une amende judiciaire.

22. En 2022 et 2023, les dispositions de la législation pénale relatives aux infractions fiscales ont été modifiées afin de réglementer les questions relatives aux poursuites pénales et de réduire le délai de prescription pour les infractions accompagnées de circonstances aggravantes.

23. En 2023, une loi fédérale visant à préciser qu'un abandon des poursuites pouvait être envisagé en cas de réparation du dommage causé a été adoptée. Un projet de loi fédérale prévoyant une augmentation du montant correspondant à un dommage grave et du montant correspondant à un dommage particulièrement grave pour un certain nombre d'infractions économiques est en cours d'examen.

24. La Commissaire aux droits de l'homme s'est activement employée à protéger les droits de l'homme dans le pays. De 2016 à 2022, ses propositions ont été prises en compte dans 114 textes normatifs, dont 73 lois fédérales.

25. En 2021, le Sous-Comité d'accréditation de l'Alliance mondiale des institutions nationales des droits de l'homme a confirmé le statut d'accréditation « A » (statut le plus élevé) du Commissaire aux droits de l'homme de la Fédération de Russie. En outre, il a pris note des efforts déployés par la Commissaire aux droits de l'homme pour mettre en application les recommandations précédentes du Sous-Comité, de la coopération active de la Commissaire avec les organismes internationaux et régionaux de protection des droits de l'homme ainsi que de son action en faveur de la promotion de la coopération avec les organisations de la société civile et de l'amélioration de la législation.

26. En 2020, la réglementation des activités des commissaires aux droits de l'homme dans les sujets de la Fédération de Russie a été améliorée. Une loi fédérale précise le statut et les compétences des commissaires régionaux et prévoit des garanties supplémentaires pour préserver leur indépendance.

27. Le Conseil pour le développement de la société civile et la promotion des droits de l'homme, qui rend compte au Président de la Fédération de Russie, est composé de représentants des organisations non gouvernementales les plus influentes du pays et d'experts indépendants.

28. Des mesures concrètes sont prises pour lutter contre la corruption, conformément à la Stratégie nationale de lutte contre la corruption et aux plans nationaux connexes. Les forces de l'ordre mènent régulièrement des activités visant à mettre au jour et à faire cesser les infractions de corruption ainsi qu'à élucider les affaires correspondantes.

29. La législation est en train d'être améliorée en vue de renforcer l'efficacité des mesures de lutte contre la corruption. En 2018, on a introduit des modalités simplifiées de poursuites disciplinaires pour les infractions liées à la corruption commises par des agents de l'État, des agents de municipalités, des employés d'entreprises d'État et des personnes chargées de la gestion de fonds extrabudgétaires de l'État lorsque ces personnes reconnaissent leur culpabilité ; un délai de prescription unique a été fixé pour l'application des sanctions disciplinaires.

30. En 2021, la liste des personnes pouvant faire l'objet d'une enquête pénale pour des infractions de corruption a été élargie.

31. En 2022, une loi fédérale a précisé les motifs pour lesquels des fonds pouvaient être saisis à une personne qui est tenue de fournir des informations sur ses revenus, ses biens et ses obligations financières patrimoniales et qui n'a pas prouvé que ces fonds ont été acquis en toute légalité.

C. Coopération internationale dans le domaine des droits de l'homme (recommandations n^{os} 27 à 40)

32. La Fédération de Russie mène une politique cohérente visant à renforcer le dialogue constructif et dépolitisé mené sur les questions d'actualité du programme international de protection des droits de l'homme, à promouvoir la coopération, dans des conditions d'égalité et dans le respect mutuel, dans le domaine de la promotion et de la protection des droits de l'homme, conformément aux principes et aux normes du droit international, à éliminer toute inégalité de traitement et à faire en sorte que les questions relatives aux droits de l'homme ne servent pas de prétexte pour intervenir dans les affaires intérieures d'États souverains.

33. Afin de mettre en commun les bonnes pratiques, la Russie organise régulièrement des consultations bilatérales et multilatérales avec ses partenaires sur les questions relatives aux droits de l'homme.

34. La lutte contre le racisme, la xénophobie, le nationalisme agressif, l'intolérance ethnique et religieuse et le néonazisme, la conservation de la mémoire historique et la lutte contre la déformation de l'histoire revêtent une importance fondamentale pour la Russie, qui soumet chaque année à l'Assemblée générale de l'ONU un projet de résolution intitulé « Lutte contre la glorification du nazisme, du néonazisme et d'autres pratiques qui contribuent à alimenter les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée ».

35. La Fédération de Russie attache une grande importance aux travaux du Conseil des droits de l'homme de l'ONU. En 2020, la Russie a été élue membre du Conseil des droits de l'homme et a travaillé activement au sein de cet organe clef de protection des droits de l'homme jusqu'en avril 2022, date à laquelle l'Assemblée générale, par une décision non consensuelle, a suspendu l'adhésion de la Russie au Conseil. En 2022 et 2023, la Russie a participé aux travaux du Conseil en tant qu'observateur.

36. La Russie continue de coopérer avec les organes conventionnels de l'ONU. Au cours de la période considérée, les rapports périodiques de la Russie ont été examinés par le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (2021), le Comité des droits de l'homme (2022) et le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (2023).

37. La Russie a continué de collaborer avec les organisations régionales, notamment l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), dans le domaine de la protection des droits de l'homme. Au cours de la période considérée, le Haut-Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales et le chef de la Section de l'égalité des sexes du Secrétariat de l'OSCE se sont rendus en Russie.

38. La Russie est partie à de nombreuses conventions du Conseil de l'Europe ouvertes aux pays tiers (notamment la Convention européenne pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants, la Convention sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels et la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel). Des experts russes participent aux organes de travail de ces instruments internationaux.

39. La Fédération de Russie accorde une attention particulière à la coopération régionale dans certains domaines. Ainsi, elle participe activement aux travaux du Conseil interétatique de lutte contre la corruption relevant de la Communauté d'États indépendants (CEI). En 2022, les autorités russes ont pris des mesures, dans le cadre de la CEI, pour lutter contre les activités criminelles liées à l'enlèvement et à la traite des personnes et au trafic d'organes et de tissus humains, ainsi que pour prévenir, mettre au jour et réprimer les infractions liées à l'exploitation des femmes et des enfants ainsi qu'à la production et à la distribution de matériel pornographique, y compris sur Internet.

40. Les services du Ministère de l'intérieur organisent régulièrement des réunions de groupes de travail conjoints sur l'application des accords de travail conclus avec l'Arménie, l'Ouzbékistan, la République kirghize et d'autres pays. Ces réunions sont l'occasion d'examiner les problèmes qui peuvent survenir lorsqu'un ressortissant d'un État membre exerce une activité professionnelle sur le territoire d'un autre État membre.

41. La Russie mène une politique dynamique et ciblée de promotion du développement international en vue de stabiliser la situation socioéconomique et politique dans ses États partenaires, d'établir des relations de bon voisinage avec les États voisins, d'éliminer les sources de tension et de conflit existantes et de prévenir l'apparition de nouvelles sources (principalement dans les régions limitrophes), ainsi que de renforcer sa position au sein de la communauté internationale et de créer des conditions extérieures favorables à son propre développement.

42. Il convient de mentionner tout particulièrement les efforts déployés par la Commissaire aux droits de l'homme dans le domaine de la coopération internationale en matière de droits de l'homme. On dénombre actuellement 23 accords conclus avec des médiateurs de pays étrangers et des organisations nationales de défense des droits de l'homme, ainsi que 3 protocoles additionnels à des accords précédemment conclus, dans le cadre desquels les données d'expérience sur les questions liées à la protection des droits de l'homme sont activement mises en commun.

43. De 2018 à 2023, la Commissaire aux droits de l'homme et ses représentants ont participé à des dizaines de conférences internationales, de tables rondes et d'autres manifestations, ont mis en commun des données d'expérience dans le cadre de l'Alliance eurasienne des médiateurs et ont engagé une collaboration avec le Comité international de la Croix-Rouge. Compte tenu de l'afflux massif de réfugiés sur le territoire de la Fédération de Russie, une coopération constructive a été établie avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), avec lequel un mémorandum d'accord a été signé en 2022. Au total, le personnel du HCR a visité 37 centres d'hébergement temporaire dans 14 sujets de la Fédération de Russie.

44. Au cours de la période considérée, la Commissaire aux droits de l'homme a poursuivi sa coopération avec les organes de l'ONU chargés des droits de l'homme. En 2020, elle a soumis des rapports parallèles et des commentaires au Conseil des droits de l'homme de l'ONU, à des groupes de travail de l'Assemblée générale et à des organes conventionnels de l'ONU (Comité des droits de l'homme, Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, Comité des droits des personnes handicapées et Comité contre la torture). Au total, elle a envoyé sept rapports parallèles et commentaires portant sur la protection des droits de l'homme.

III. Évolution de la protection des droits et des libertés de l'homme

A. Égalité et non-discrimination (recommandations n^{os} 56 à 58, 68 et 69, 88 à 101, 121, 145, 151, 206, 239 et 250 à 266)

45. La législation russe interdit toute forme de restriction des droits et libertés des citoyens fondée sur l'appartenance sociale, raciale, sexuelle, ethnique, linguistique, religieuse ou autre.

46. La discrimination – c'est-à-dire la violation des droits, des libertés et des intérêts légitimes de l'homme et du citoyen en raison du sexe, de la race, de la nationalité, de la langue, de l'origine, de la situation matérielle ou professionnelle, du lieu de résidence, de l'attitude à l'égard de la religion, des convictions, de l'appartenance à des associations publiques ou à tout autre groupe social, commise par une personne dans l'exercice de ses fonctions officielles – est passible de poursuites pénales.

47. Tout acte de violence, quel que soit le groupe social ou autre contre lequel il est dirigé, appelle une réponse appropriée de la part des forces de l'ordre. Le fait qu'une infraction soit motivée par la haine ou l'hostilité à l'égard d'un groupe social est considéré comme une circonstance aggravante.

48. La diffusion d'informations incitant à toute forme de discrimination est interdite. Au cours de la période considérée, le refus injustifié d'embaucher une personne au motif qu'elle est au seuil de la retraite ainsi que le licenciement injustifié d'une personne pour le même motif ont été érigés en infractions pénales.

49. En 2022, la Stratégie nationale en faveur des femmes pour 2023-2030 a été approuvée. Elle définit les principales orientations de la politique de l'État en faveur des femmes ainsi que ses buts, ses objectifs et les résultats escomptés.

50. Le Conseil de coordination chargé de la mise en œuvre de la Stratégie nationale en faveur des femmes, qui relève du Gouvernement, a été créé pour encadrer la coopération entre les organes de l'administration fédérale, les organes de l'administration des sujets de la Fédération de Russie, les autorités locales, les organisations civiles, scientifiques et autres sur les questions relatives à l'amélioration de la politique de promotion des femmes.

51. Les possibilités d'emploi pour les femmes sont en augmentation. En 2021, on a actualisé la liste des secteurs, des professions et des emplois comportant des conditions de travail nocives ou dangereuses et dans lesquels l'emploi des femmes était restreint. En 2022, les professions de mécanicien aéronautique et d'ingénieur en maintenance aéronautique sont devenues accessibles aux femmes, et les restrictions concernant d'autres types d'activités professionnelles ont été levées.

52. Une grande importance est accordée à la lutte contre la discrimination dans le sport. Conformément à la législation russe et aux normes des fédérations internationales, les règlements des fédérations sportives russes interdisent toute forme de discrimination, de racisme et de xénophobie à l'encontre des sportifs et d'autres entités sportives. Par exemple, la Fédération de Russie de football, une organisation civile nationale, s'efforce de supprimer toute forme de discrimination dans le football. À cet effet, elle a créé en son sein un bureau de projet pour le développement durable et les responsabilités sociales.

B. Promotion de la tolérance. Lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée (recommandations n^{os} 66 et 67, 72 à 87, 104 et 105, 123 à 129, 136 et 199 à 205)

53. Conformément à l'article 29 de la Constitution, il est interdit de prôner ou de promouvoir la haine et l'hostilité sociale, raciale, nationale ou religieuse.

54. Les infractions motivées par la haine ou l'hostilité politique, idéologique, raciale, nationale ou religieuse ou par la haine ou l'hostilité envers un groupe social sont passibles de poursuites pénales et constituent une circonstance aggravante.

55. Les représentants des forces de l'ordre suivent régulièrement une formation sur la lutte contre la discrimination raciale et le profilage.

56. La législation interdit strictement aux fonctionnaires d'accorder des privilèges à tel ou tel groupe social. Il leur est désormais obligatoire de tenir compte des particularités des différents groupes ethniques et de promouvoir l'harmonie interethnique et interreligieuse.

57. Au cours de la période considérée, la Russie a continué de lutter contre l'extrémisme dans le domaine des droits électoraux. Depuis 2021, les personnes ayant participé aux activités d'une organisation extrémiste ou terroriste frappée d'une décision judiciaire exécutoire de liquidation ou d'interdiction d'exercer ne peuvent pas se présenter aux élections. Ces restrictions sont temporaires (elles courent pendant trois ou cinq ans à compter de la date à laquelle la décision judiciaire devient définitive, en fonction du degré de participation dans les activités de l'organisation). En outre, les programmes électoraux des candidats et des associations électorales et tout autre matériel de campagne ainsi que les interventions publiques ou dans les médias ne doivent pas inciter à des activités extrémistes ou valider ou justifier l'extrémisme. Au cours de la période considérée, on n'a enregistré aucun propos discriminatoire en lien avec l'appartenance ethnique ni aucun cas d'incitation à la haine dans les discours politiques lors des campagnes électorales.

58. Conformément à la législation, les activités extrémistes comprennent, entre autres, l'incitation à la discorde sociale, raciale, nationale ou religieuse ; la propagande prônant l'exclusivité, la supériorité ou l'infériorité d'une personne en raison de son appartenance sociale, raciale, nationale, religieuse ou linguistique ou de son attitude à l'égard de la religion ; la propagande et l'affichage public d'attributs ou de symboles nazis ou assimilés ; les incitations publiques à se livrer à de telles activités ; la production et la diffusion de documents ayant un tel contenu ; l'organisation et la préparation de telles activités, ainsi que leur financement et l'incitation à se livrer à ces activités ; la justification publique du terrorisme et d'autres activités terroristes.

59. L'un des principaux objectifs de la politique générale de l'État en matière de nationalité est de prévenir toute forme de discrimination fondée sur l'appartenance sociale, raciale, ethnique, linguistique ou religieuse et d'harmoniser les relations interethniques. Cette approche est inscrite dans la Stratégie de politique d'État en matière de nationalité pour la période allant jusqu'à 2025 (ci-après, la « Stratégie »).

60. Le Conseil des relations interethniques, qui relève du Bureau du Président de la Fédération de Russie et qui comprend des représentants des minorités nationales et culturelles au niveau fédéral, des associations de petits peuples autochtones et de la communauté des scientifiques et des spécialistes du domaine, a directement participé à la modification de la Stratégie. Les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Stratégie sont examinés dans des tribunes publiques telles que la Chambre publique de la Fédération, et dans des organes consultatifs d'experts, avec la participation de représentants de divers groupes ethniques.

61. La Fédération de Russie s'efforce de mettre en œuvre des projets visant à renforcer l'espace culturel unifié et à assurer la souveraineté culturelle du pays, ainsi qu'à prévenir la promotion de l'intolérance interethnique et interconfessionnelle, ce qui contribue à l'harmonie dans les relations interethniques et interconfessionnelles.

62. Une attention particulière est accordée à la création de conditions propices à l'interaction entre personnes de nationalités et de religions différentes. La Russie est l'un des rares pays où un dialogue interculturel unifié est assuré : près de 200 cultures de peuples différents cohabitent harmonieusement dans le pays, et des représentants de toutes les confessions du monde vivent côte à côte. Les cultures des différents peuples peuvent être soutenues par l'État, ce qui contribue à rompre l'isolement social et empêche la formation d'enclaves ethniques.

63. En 2022, un itinéraire culturel et touristique national intitulé « Les mille visages de la Russie » a été créé. Cet itinéraire comprend la visite de centres de traditions, d'artisanat et de métiers folkloriques, la découverte de pièces de musée uniques, des expositions ethnographiques, des fêtes populaires et des reconstitutions d'événements historiques.

C. Protection des groupes socialement vulnérables (recommandations n^{os} 44, 59 et 60, 114, 117 à 120, 122, 241 à 249, 271 à 282, 284 à 292)

64. Le droit de la famille repose sur la nécessité de renforcer la famille, sur l'interdiction de toute immixtion arbitraire dans les affaires familiales ainsi que sur la possibilité pour les membres de la famille d'exercer leurs droits sans entrave et de les défendre devant les tribunaux.

65. L'éducation des enfants au sein de la famille est la priorité de la réglementation des relations familiales. Ainsi, la Cour constitutionnelle a souligné que les facteurs humains tels que la situation matrimoniale ou le fait d'avoir des enfants à charge étaient pris en compte dans le cadre de l'examen des cas d'expulsion de ressortissants étrangers du territoire national.

66. La Fédération de Russie est en train d'améliorer la législation relative au renforcement et à la protection de la famille et des valeurs familiales, de renforcer les mesures d'aide sociale aux familles avec enfants, de contribuer à faire en sorte que les enfants restent dans leur famille biologique, d'améliorer le système de soutien aux enfants orphelins ou privés de soins parentaux et de développer le volontariat dans le domaine de la prévention de l'abandon social.

67. Des mesures de soutien sont prévues pour les catégories vulnérables de la population, notamment les enfants. Par exemple, les enfants handicapés, les orphelins et les enfants privés de soins parentaux qui fréquentent des écoles maternelles publiques ou municipales sont exemptés des frais de scolarité.

68. Depuis 2019, les activités visant à mettre en œuvre le Document d'orientation relatif à la politique de l'État à l'horizon 2025 sont intégrées dans les plans des principales manifestations organisées dans le cadre de la Décennie de l'enfance. Chaque année, la Russie organise le concours national « La famille de l'année », auquel participent plus de 3 000 familles.

69. Depuis 2023, la Russie met en œuvre la Stratégie en faveur de la sécurité globale des enfants au niveau national, qui prévoit la mise en œuvre d'une politique publique cohérente dans l'intérêt des enfants et l'amorce d'une évolution positive en faveur de la prospérité et de la protection de l'enfance. Des mesures sont prises pour lutter contre les menaces qui pèsent sur la vie et la santé des enfants ainsi que pour prévenir la mortalité infantile et juvénile et les blessures chez les enfants, entre autres. Les organes d'enquête mettent l'accent sur le travail de prévention auprès des adolescents, l'amélioration de leurs connaissances juridiques et la promotion de bonnes habitudes en ce qui concerne l'utilisation des ordinateurs, notamment dans le cadre des enquêtes qu'ils mènent sur les infractions pénales commises par des mineurs ou à leur rencontre.

70. Le programme à long terme visant à promouvoir l'emploi chez les jeunes à l'horizon 2030 a pour objectif de développer les activités d'orientation professionnelle à l'intention des jeunes, le tourisme industriel, les compétences entrepreneuriales et les formations pratiques dispensées par des entrepreneurs individuels. En 2022, le taux de chômage chez les jeunes de 15 à 29 ans a reculé pour s'établir à 8,5 %.

71. Au cours de la période considérée, les peines encourues pour les infractions sexuelles commises à l'encontre de mineurs, y compris dans les médias ou sur Internet, ont été alourdies et la dissimulation d'infractions graves visant des mineurs a été érigée en infraction pénale.

72. Les peines pour les violences sexuelles sur mineurs ont été alourdies. La nouvelle version du Code pénal comprend une disposition qui réprime les infractions commises avec une cruauté particulière ou accompagnées d'outrages ou d'actes de torture.

73. La Russie a renforcé les activités de prévention visant à empêcher les violences dirigées contre les enfants. Par exemple, le site officiel du Bureau du Procureur général a mis en place un guichet en ligne via lequel les citoyens peuvent déposer une plainte pour violation à l'encontre d'un mineur, y compris lorsqu'il s'agit de maltraitance d'enfants ou de violence physique, mentale ou sexuelle au sein de la famille ou dans des établissements d'enseignement ou de formation.

74. En ce qui concerne la protection des droits des femmes, la Russie s'emploie à prévenir la précarité sociale, notamment les conflits intrafamiliaux, les réductions significatives de revenu, la perte d'emploi et la détérioration de l'état de santé.

75. L'article 116.1 du Code pénal a été complété en 2022 par une disposition qui réprime la commission d'infractions visées par cet article par une personne déjà condamnée pour une infraction violente. En outre, les victimes de coups et blessures passibles d'une sanction administrative ne doivent désormais plus payer de frais pour demander réparation des préjudices matériels ou moraux causés par une personne qui a commis cette infraction administrative et qui a déjà été condamnée pour l'infraction visée à l'article 116.1 du Code pénal, à condition que l'acte soit commis par la même personne et à l'encontre de la même victime.

76. En 2019, la loi fédérale sur la police a été modifiée pour donner aux agents de police le droit de prendre des mesures préventives, notamment de donner des avertissements officiels à des particuliers sur l'interdiction des actions créant les conditions propices à la commission d'une infraction pénale ou d'une infraction administrative ou sur l'interdiction d'un comportement antisocial.

77. Au cours de la période considérée, le système de déclaration statistique a été amélioré, les personnes ayant commis des infractions dans la sphère familiale et domestique ont fait l'objet d'une surveillance et l'accent a été mis sur l'exhaustivité des activités de prévention menées par les agents de police auprès des citoyens figurant sur la liste des personnes surveillées par les organes du Ministère de l'intérieur.

78. Afin de mettre l'accent sur le caractère inacceptable de l'exploitation sexuelle des femmes et de la traite des personnes, les résultats des efforts déployés par les forces de l'ordre pour élucider les infractions dirigées contre les femmes sont largement diffusés dans les médias.

79. Depuis que la Russie a ratifié la Convention relative aux droits des personnes handicapées, un travail considérable a été effectué pour mettre la législation nationale en conformité avec le droit international. Des modifications ont été apportées à 40 lois fédérales, à 750 lois régionales ainsi qu'à des règlements relatifs à la fourniture de services publics et municipaux.

80. Des dispositions juridiques sont progressivement introduites en vue de créer un environnement sans obstacle pour les personnes handicapées dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'emploi, de la culture, des transports, de l'urbanisme, des communications et de l'information ainsi que du sport.

81. Des efforts continuent d'être déployés pour faire en sorte que les personnes handicapées puissent accéder sans entrave aux bureaux de vote et y voter ainsi que pour fournir une assistance dans l'exercice du droit de vote actif.

82. L'État apporte un soutien financier aux maisons d'édition et autres professionnels de l'édition qui, à la fin de 2022, avaient publié 1 680 ouvrages de fiction, de vulgarisation scientifique et de manuels scolaires et 5 périodiques pour les malvoyants, y compris en braille et en gros caractères.

83. Les possibilités d'emploi pour les personnes handicapées ont été accrues : aujourd'hui, si un employeur ne peut pas engager une personne handicapée pour respecter le quota d'emplois réservés aux personnes handicapées dans sa propre entreprise, il peut, dans le cadre d'un contrat signé avec une autre entité juridique, s'acquitter de cette obligation en veillant à ce que la personne soit employée dans n'importe quelle autre entreprise.

84. En 2019, un service public d'accompagnement a été mis en place pour promouvoir l'emploi des personnes handicapées, à savoir la fourniture d'une assistance personnelle aux personnes handicapées à la recherche d'un emploi, la création de conditions leur permettant d'exercer leur activité professionnelle et l'accélération de leur adaptation professionnelle sur le lieu de travail, ainsi que la création d'un itinéraire accessible entre le lieu de travail et le domicile ainsi que dans les locaux de l'entreprise qui les emploie.

85. Pour favoriser la réinsertion et l'adaptation sociales des personnes et des enfants handicapés dans le domaine de l'éducation physique et du sport, des cours d'éducation physique adaptés sont dispensés. À l'heure actuelle, 91 centres dans 61 sujets de la Fédération de Russie sont inscrits au registre des institutions adaptatives indépendantes.

86. Il existe des centres culturels spécialisés tels que des bibliothèques pour malvoyants et des théâtres inclusifs. Des mesures sont prises pour soutenir les projets inclusifs et des réseaux de laboratoires créatifs inclusifs ont été mis en place dans les centres de loisirs récréatifs et culturels. En 2021, les musées fédéraux ont organisé 31 739 manifestations inclusives auxquelles ont participé 308 311 personnes handicapées. Quelque 91 laboratoires créatifs inclusifs ont été créés dans les sujets de la Fédération de Russie. Les musées fédéraux offrent des avantages aux personnes handicapées, tels que l'entrée gratuite ou à tarif réduit.

87. Depuis 2019, le projet fédéral intitulé « Troisième âge », qui s'inscrit dans le cadre du projet national « Démographie », a été mis en œuvre en vue d'améliorer la qualité de vie des personnes âgées, de créer des conditions propices au vieillissement actif et de les inciter à mener un mode de vie sain.

88. Depuis 2021, des mesures sont prises pour offrir une formation professionnelle aux citoyens âgés de 50 ans et plus ainsi qu'aux citoyens au seuil de la retraite. En 2022, 66 300 citoyens de ces catégories ont été formés et 55 500 ont trouvé un emploi.

89. Le système de protection de la santé des personnes âgées et les soins gériatriques sont en cours d'amélioration. La Russie a augmenté le nombre d'infrastructures fournissant des soins gériatriques, adopté un ensemble de mesures visant à prévenir les chutes et les fractures chez les personnes âgées et mis en œuvre des mesures visant à prévenir les troubles cognitifs chez les personnes âgées.

90. En 2018, la Russie a mis en place un système de soins de longue durée, qui a encore été amélioré depuis. En 2023, le nombre de personnes âgées et handicapées bénéficiant de ces soins s'élevait à plus de 140 000.

91. Un système multidisciplinaire de services sociaux pour les personnes âgées a été mis en place. En 2022, 7,84 millions de personnes âgées et handicapées avaient bénéficié de ces services.

92. Le système d'accès des personnes âgées aux ressources pédagogiques est en cours d'amélioration. La Russie compte plus de 1 280 « universités du troisième âge », dans lesquelles les personnes âgées peuvent acquérir de nouvelles connaissances dans divers domaines. L'initiation à l'informatique est un domaine populaire : plus de 135 000 personnes âgées y ont été formées en 2022.

93. Un travail systématique est mené pour encourager les personnes âgées à pratiquer des activités physiques et sportives. En 2022, le nombre de personnes âgées pratiquant régulièrement une activité physique ou sportive s'établissait à 6,7 millions.

94. La participation des personnes âgées aux activités culturelles et récréatives est garantie. Les centres culturels sont autorisés à offrir des avantages aux personnes âgées (retraitées) sous la forme de billets gratuits ou à prix réduit.

95. Le pays a redoublé d'efforts pour créer un système complet de soutien aux activités bénévoles. En 2022, le nombre de bénévoles âgés s'élevait à 164 000.

**D. Droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de la personne.
Lutte contre la traite des personnes (recommandations n^{os} 106, 113,
130, 149 et 150, 169 à 173, 208 à 213, 237 et 268 à 270)**

96. La Constitution consacre le droit de chacun à la vie, à la liberté et à la sécurité de la personne.

97. En Russie, le régime juridique de non-application de la peine de mort, qui est fondé sur une interprétation des dispositions de la Constitution par la Cour constitutionnelle de la Fédération de Russie, est plus strict que les normes internationales. Cette approche est fondée sur la position juridique de la Cour constitutionnelle, qui a précisé qu'en raison du moratoire de longue date sur l'application de la peine de mort, le droit de ne pas être soumis à la peine de mort est garanti de manière effective et un régime constitutionnel et juridique a été mis en place, dans le cadre duquel s'inscrit un processus irréversible vers l'abolition de la peine de mort, compte tenu des tendances juridiques internationales et des obligations contractées par la Fédération de Russie.

98. Par conséquent, bien qu'elle n'ait pas adhéré au deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort, la Russie en respecte les dispositions fondamentales.

99. La Constitution dispose que nul ne peut être soumis à la torture, à la violence ou à d'autres peines ou traitements cruels ou dégradants. Ces actes criminels sont punis par la loi.

100. Le Code de procédure pénale dispose que les éléments de preuve obtenus par la torture, la violence ou les traitements dégradants ne peuvent servir de base à l'accusation et sont irrecevables.

101. Le fait pour un enquêteur ou un agent d'instruction ou pour une autre personne agissant avec leur consentement exprès ou tacite d'obtenir des déclarations par la contrainte au moyen de la violence, d'outrages ou de la torture ou par la menace, le chantage ou d'autres procédés illicites est passible de sanctions pénales.

102. En 2022, la définition de la torture a été élargie et précisée, et les peines pour un certain nombre d'infractions liées à la torture commises par des personnes exerçant une fonction publique ont été alourdies.

103. Parmi les principaux objectifs du Cadre pour le développement du système fédéral d'exécution des peines à l'horizon 2020 figurait l'humanisation des conditions de détention des personnes placées en détention provisoire et des condamnés, ainsi que le renforcement des garanties de leurs droits et intérêts légitimes.

104. Conformément à un arrêt de la Cour constitutionnelle de la Fédération de Russie, la législation a été modifiée afin qu'il soit possible de contester immédiatement le refus d'un tribunal d'autoriser un suspect ou un inculpé placé en détention provisoire d'être soumis à un examen médical en vue de déterminer si l'intéressé souffre d'une maladie qui l'empêcherait d'être placé en détention.

105. L'utilisation de la force physique ainsi que l'usage de moyens spéciaux et d'armes à l'égard des condamnés et des personnes placées en détention provisoire font l'objet d'un contrôle efficace, et la responsabilité pénale pour abus de pouvoir en cas de violation des droits des personnes détenues dans les établissements pénitentiaires a été réglementée.

106. Les forces de l'ordre russes, en coopération avec les forces de l'ordre d'autres États, mènent chaque année des activités de prévention visant à mettre au jour et à faire cesser les activités criminelles des groupes organisés et des réseaux criminels qui ont des liens internationaux ou interrégionaux et qui sont impliqués dans l'organisation de la migration illégale, la traite des personnes, le trafic de stupéfiants et l'organisation d'actes extrémistes ou terroristes.

107. Les autorités russes continuent de travailler activement aux niveaux national et international pour lutter contre la traite des personnes.

108. En 2004, la Russie a ratifié la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et son Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, qui constituent une base solide pour la coopération internationale dans la lutte contre la traite des personnes. Le pays participe activement à la Conférence des parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et au Groupe de travail sur la traite des personnes.

109. Lors des sessions annuelles de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale de l'ONU, la question du renforcement de la coopération internationale dans la lutte contre la traite des personnes est largement débattue. La Russie contribue grandement à l'élaboration par la Commission de mesures visant à renforcer la coopération dans ce domaine.

110. Les forces de l'ordre sont attentives au problème des citoyens russes qui sont envoyés à l'étranger à des fins d'exploitation par le travail ou d'exploitation sexuelle par l'intermédiaire de fausses agences de mannequins, d'agences de placement, d'agences de rencontres, d'écoles dispensant des cours de langue et d'agences de voyages. Ils mettent l'accent sur l'élimination des viviers de victimes à l'étranger.

111. Le contrôle de l'application de la législation relative à la protection de la santé joue un rôle important dans la prévention des infractions liées à la traite des personnes. Les inspections permettent de prévenir d'éventuels abus de la part des travailleurs de la santé et les violations en lien avec le don et la transplantation d'organes et de tissus humains ainsi que le trafic illicite de matières biologiques. En Russie, la vente et l'achat d'organes et de tissus humains sont interdits par la loi et passibles de sanctions pénales.

112. En 2022, afin de réduire les risques de traite des personnes, les conditions du recours à la gestation pour autrui sur le territoire national ont été réglementées.

113. La Russie s'emploie tout particulièrement à faire en sorte que les enfants à risque, les enfants handicapés et les orphelins reçoivent en temps voulu une assistance complète. Au cours de la période considérée, les interventions du Bureau du Procureur ont permis de protéger les droits de près de 550 000 enfants.

114. En 2020, la Stratégie de lutte contre l'extrémisme dans la Fédération de Russie à l'horizon 2025, qui définit des principes directeurs de la mise en œuvre de la politique de l'État dans ce domaine, a été adoptée. La Stratégie définit les notions d'« idéologie extrémiste » et de « lutte contre l'extrémisme » et précise les facteurs qui entravent les relations interethniques et interconfessionnelles dans la société. La Commission interministérielle sur la lutte contre l'extrémisme dans la Fédération de Russie se réunit régulièrement.

115. Les forces de l'ordre maintiennent un dialogue avec les représentants des diasporas ethniques, des associations ethnoculturelles, civiles et religieuses ainsi que des associations de jeunes, participent à des conférences et forums sociaux et politiques et organisent des tables rondes, des cours magistraux, des débats et des conférences interrégionales pour promouvoir une attitude de tolérance zéro à l'égard des idéologies radicales, de l'hostilité et de la xénophobie ainsi que pour développer la participation civique dans un esprit patriotique.

116. Les informations relatives à ces manifestations sont diffusées sur les sites Web officiels des forces de l'ordre, dans les médias et sur divers sites Web, y compris les réseaux sociaux. Au total, elles ont été visionnées 15 millions de fois à la télévision ainsi que sur le Web, les réseaux sociaux et les services de messagerie.

E. Administration de la justice et système judiciaire (recommandations n^{os} 137 à 144)

117. Le fonctionnement de l'appareil judiciaire et les procédures judiciaires en Fédération de Russie sont régis par la Constitution et les lois fédérales adoptées conformément à la Constitution. La Russie respecte strictement les normes internationales d'administration de la justice en s'efforçant de garantir le meilleur niveau de protection possible des droits et libertés de l'homme.

118. Afin d'accroître la qualité et l'efficacité de l'examen des affaires portées devant les tribunaux et de renforcer la confiance dans la justice, les autorités prennent des mesures pour améliorer le système judiciaire.

119. Au cours de la période considérée, la Russie a conduit une réforme judiciaire de grande ampleur qui a précisé le cadre normatif dans lequel un tribunal peut connaître d'une affaire judiciaire, créé des juridictions d'appel et de cassation de compétence générale et précisé les conditions dans lesquelles les juridictions correspondantes doivent examiner les affaires.

120. Une réforme du dispositif de contrôle et de supervision des tribunaux de compétence générale conduite à partir de 2019 a abouti à la création de cinq cours d'appel de compétence générale et de neuf juridictions de cassation et permis ainsi de généraliser le principe du système judiciaire à quatre niveaux de juridiction et de répartir rationnellement la charge de travail.

121. Cette réforme a également instauré la garantie du droit de recours direct en cassation, lequel prévoit que tout jugement définitif et exécutoire peut être contesté devant une juridiction de cassation, pour autant que l'auteur du recours dispose des compétences requises et que son contenu réponde aux exigences formelles, et à condition que toutes les autres voies de recours aient été épuisées avant que le jugement devienne exécutoire. Elle marque une nouvelle étape vers le rapprochement entre les juridictions de compétence générale et les tribunaux arbitraux et élargit considérablement l'accès aux juridictions de cassation.

122. Les cours constitutionnelles des sujets de la Fédération de Russie qui étaient compétentes pour contrôler la conformité des lois régionales avec la constitution (charte) du sujet de la Fédération concerné ont été supprimées. Il a par ailleurs été établi que les sujets de la Fédération de Russie avaient le droit de créer des conseils constitutionnels relevant de leurs organes législatifs (représentatifs).

123. En 2019, les conséquences négatives qui pénalisaient les justiciables qui n'optaient pas pour la procédure ou l'instance judiciaires appropriée pour l'examen de leur recours ont été éliminées, ce qui a permis d'accélérer l'examen des affaires et de faciliter l'accès à la justice.

124. S'agissant de la législation relative à la procédure, l'abolition du principe de continuité en matière de procédure civile, l'amélioration des modalités régissant l'examen des affaires ayant fait l'objet d'un renvoi et la limitation du droit de récusation répétée par un même individu pour un même motif ont contribué à améliorer l'efficacité de l'examen des affaires et à alléger la charge de travail des tribunaux. En matière civile, les citoyens peuvent désormais intenter des actions collectives en défense de leurs droits et intérêts légitimes, ce qui a permis d'accélérer l'examen des affaires, de réduire les coûts et d'empêcher les tribunaux de rendre des jugements contradictoires.

125. Le régime juridique régissant l'examen des affaires administratives concernant l'octroi d'une réparation pour violation du droit d'obtenir justice ou de faire exécuter une décision de justice dans un délai raisonnable a continué d'être amélioré. En particulier, les compétences et les délais afférents à l'examen de ces affaires ont été précisés. En 2022, les modalités et conditions permettant à un inculpé (suspect) de saisir une ou plusieurs fois la justice pour obtenir réparation d'une violation de son droit d'être jugé dans un délai raisonnable ont été précisées par plusieurs lois fédérales.

126. Un ensemble de mesures ont été prises dans le but de favoriser le recours à la conciliation.

127. Le processus de dématérialisation de l'administration de la justice entrepris en Fédération de Russie s'est poursuivi. En particulier, l'informatisation de la procédure a été inscrite dans la législation.

128. L'informatisation de différents aspects de l'administration de la justice (répartition automatisée des affaires, utilisation de la visioconférence, enregistrement sonore obligatoire des audiences en matière civile, pénale et économique en première instance et en appel, ou encore possibilité de soumettre des commentaires en cas d'enregistrement sonore inaudible ou incomplet) s'est poursuivie et accélérée.

129. Le service d'administration de la justice en ligne, dont l'ouverture est prévue pour 2024, permettra de prendre connaissance des éléments d'un dossier en consultant le système d'information du département compétent de la Cour suprême, de déterminer automatiquement la compétence juridictionnelle dont relève telle ou telle action en justice via le même service, ce qui limitera les risques d'erreur dans le choix de la juridiction, de recevoir les notifications des décisions de justice et un exemplaire des actes via le portail des services de l'État et des municipalités et d'accéder au système de conférence en ligne en se connectant à son espace personnel sur ce même portail.

130. La législation relative aux juges de paix a également été réformée. Le statut des juges des tribunaux fédéraux et celui des juges de paix ont été unifiés et des modalités régissant le remplacement d'un juge de paix absent ont été mises en place sur le modèle du district judiciaire lorsque ce district dispose d'un tel poste.

131. Les modalités régissant la responsabilité disciplinaire des juges ont été améliorées. La liste des sanctions encourues et des motifs de sanction a été étendue, de même que la liste des activités qu'un juge à la retraite a le droit de pratiquer. Enfin, les garanties matérielles et sociales accordées aux juges à la retraite ont été renforcées.

132. Une attention significative a été portée à l'organisation du système judiciaire et aux moyens techniques dont il dispose. Cinquante-quatre bâtiments ont été construits ou rénovés de 2017 à 2022. Un système de visioconférence équipe 503 salles d'audience de tribunaux fédéraux de compétence générale et 1 288 salles d'audience dans des tribunaux arbitraux. Davantage de tribunaux ont été équipés de systèmes d'enregistrement sonore et vidéo pour pouvoir enregistrer et diffuser les audiences et dotés de moyens permettant aux victimes et aux témoins de déposer sans être vus. Des moyens techniques modernes de protection et des systèmes de sécurisation ont été installés dans 1 100 bâtiments de tribunaux.

133. L'informatisation du système judiciaire et d'une partie de l'activité des tribunaux s'est poursuivie. Le module « justice électronique », qui fait partie du portail Internet « administration de la justice » du système d'État automatisé, a été mis en service. Il permet de soumettre des documents aux tribunaux fédéraux de compétence générale par la voie électronique et offre au citoyen la possibilité d'accéder depuis son espace personnel aux renseignements concernant les étapes de la procédure à laquelle il est partie.

134. La Cour suprême de la Fédération de Russie communique régulièrement aux juges et aux membres du personnel judiciaire des renseignements concernant les obligations juridiques internationales souscrites par la Fédération de Russie, et relatives, en particulier, à la protection des droits et libertés de l'homme.

135. Au cours de la période considérée, 36 études présentant la pratique des organes internationaux de protection des droits de l'homme et des libertés ont été réalisées, et 45 recueils des pratiques et positions juridiques d'organes conventionnels ou non conventionnels internationaux de protection des droits de l'homme et des libertés et 2 900 documents internationaux ont été élaborés et publiés sur le site Web officiel de la Cour suprême russe.

136. La législation relative aux procédures portant sur des questions de constitutionnalité a été modernisée : les motifs de recours en constitutionnalité ont été étendus et la liste des personnes habilitées à former de tels recours devant la Cour constitutionnelle a été étoffée.

137. Au cours de la période considérée, la Cour constitutionnelle a prononcé un certain nombre de décisions visant à étendre les possibilités en matière de protection judiciaire. En particulier, elle a pris des décisions visant à protéger le droit d'un citoyen d'obtenir justice dans un délai raisonnable, souligné la nécessité d'accorder au citoyen le remboursement intégral par l'État des dépenses engagées pour assurer sa défense dans le cadre d'une procédure pénale abandonnée avant le procès faute d'éléments à charge suffisants, et réaffirmé le droit d'un accusé placé en détention provisoire de bénéficier des services d'un notaire.

138. La fourniture d'une aide juridique gratuite aux groupes de population vulnérables est l'une des priorités de la politique intérieure de la Russie. Des efforts sont déployés pour améliorer la législation en vue de renforcer la qualité et l'accessibilité de l'aide dispensée gratuitement par un conseil qualifié.

139. Des actes législatifs régissant l'aide juridique gratuite ont été adoptés par les sujets de la Fédération. Ces actes définissent les organes du pouvoir exécutifs compétents pour garantir une aide juridique gratuite aux citoyens. Des garanties supplémentaires pour la réalisation du droit des citoyens de recevoir une aide juridique gratuite ont été instaurées dans 83 régions de la Fédération de Russie.

140. Dans 39 sujets de la Fédération, les services publics d'aide juridique gratuite sont fournis par des bureaux publics de consultation juridique. En 2022, 10 281 avocats participaient au dispositif d'aide juridique gratuite mis en place par l'État.

141. En outre, 304 centres non gérés par l'État proposent également une aide juridique gratuite.

142. En 2022, des citoyens ont bénéficié d'une aide juridique gratuite pour 735 618 affaires.

143. À la fin de 2022, on a commencé à utiliser le portail « aide juridique », lequel rassemble un ensemble de services d'information et d'applications logicielles destinés à informer le public et à mettre gratuitement à sa disposition une aide juridique informatisée. De décembre 2022 à juillet 2023, près de 18 000 internautes ont consulté le système d'information, 16 139 requêtes ont été envoyées et elles ont donné lieu à 18 456 consultations juridiques.

F. Système pénitentiaire, services chargés de faire appliquer la loi (recommandations n^{os} 134 et 135)

144. Les autorités russes prennent un ensemble cohérent de mesures visant à améliorer la situation des personnes placées en détention provisoire et des condamnés.

145. Des garanties supplémentaires substantielles concernant les droits des personnes placées en détention provisoire ont été consacrées par la Cour constitutionnelle russe. En effet, la Cour constitutionnelle a interdit de priver arbitrairement un condamné de son droit de recevoir des visites pendant de longues périodes lorsqu'il est maintenu ou déplacé

dans un centre de détention provisoire pour pouvoir participer à une procédure d'enquête. Elle a levé l'interdiction qui empêchait de commuer une peine de détention en peine de travail obligatoire pour une personne de sexe masculin ayant atteint l'âge de 60 ans. Elle a autorisé les services judiciaires à exercer un contrôle sur le transfert d'un suspect ou d'un inculpé vers un autre centre de détention provisoire. Elle a précisé les normes sanitaires et les normes relatives à la superficie dont les condamnés doivent bénéficier lorsqu'ils sont incarcérés en établissement pénitentiaire et prévu la possibilité de demander réparation en cas de non-respect des dites normes.

148. Le Plan directeur de développement du système pénitentiaire pour la période allant jusqu'à 2030 a été adopté en 2021. Il fixe les objectifs et les priorités concernant le développement du système pénitentiaire et l'amélioration et l'humanisation de la politique carcérale.

147. En 2022, la loi relative aux modalités du contrôle public de l'exercice des droits de l'homme dans les lieux de privation de liberté a été modifiée afin de rationaliser la création et le fonctionnement des commissions de contrôle public et de permettre l'exercice du contrôle public dans les établissements accueillant des détenus condamnés à des peines de travail obligatoire, y compris en fournissant des services à ces condamnés.

148. En 2022, les membres des commissions publiques de contrôle ont effectué 2 466 visites dans les établissements pénitentiaires, communiqué 1 398 conclusions à l'issue de ces visites, conduit 6 860 entretiens individuels et examiné 1 788 requêtes écrites émanant de détenus et de condamnés. Ils ont en outre mené environ 650 actions d'accompagnement social, y compris des auditions, des séminaires et des formations.

149. Conformément au Plan directeur de développement du système pénitentiaire pour la période allant jusqu'à 2030, l'amélioration du fonctionnement et de la structure des établissements constitue une des grandes priorités du développement du système pénitentiaire. Un effort a été entrepris afin de fermer les locaux vétustes et de créer les conditions nécessaires pour permettre aux condamnés de purger leur peine dans un établissement pénitentiaire situé sur le territoire du sujet de la Fédération de Russie où ils résident, où ils ont été condamnés ou dans lequel résident les membres de leur famille.

150. À cette fin, un travail a été entrepris pour supprimer les établissements pénitentiaires situés dans des zones reculées et peu peuplées. Depuis 2018, 115 établissements, 21 regroupements de colonies pénitentiaires et 15 centres de détention provisoire ont ainsi été fermés.

151. Afin de rapprocher le lieu d'exécution de la peine du lieu d'habitation du condamné, des secteurs correspondant à un autre régime de détention sont créés sur le territoire des colonies pénitentiaires. Depuis 2018, 67 secteurs de ce type ont été créés.

152. Depuis 2020, une loi fédérale permet l'incarcération ou le transfert d'un condamné à une peine de détention ou de travail obligatoire dans un établissement pénitentiaire situé à proximité de son lieu de résidence ou de celui de ses proches.

153. De nouvelles places ont été créées dans les centres de détention provisoire et les conditions matérielles de détention ont été améliorées. De 2019 à 2022, 21 structures ont été mises en service, dont un centre de détention provisoire de 366 places et plusieurs locaux annexes. Des efforts ont été entrepris pour permettre aux personnes à mobilité réduite de vivre dans un environnement sans obstacles.

154. Dans le cadre de l'amélioration des équipements techniques présents dans les établissements pénitentiaires, les caméras de vidéosurveillance ont été multipliées et le personnel pénitentiaire doit impérativement utiliser les caméras portatives. Les agents qui n'utilisent pas, pendant leur service, les caméras portatives qui leur ont été données encourent des sanctions disciplinaires et s'il y a eu recours à la force physique et utilisation de moyens spéciaux à l'égard de suspects, d'inculpés ou de condamnés (en dehors d'un cas de force majeure) et que ces faits n'ont pas été enregistrés, la question du licenciement des agents incriminés est examinée.

155. Des efforts sont en cours afin d'améliorer les conditions de transfèrement des détenus. Le parc de fourgons cellulaires est en cours de rénovation et de développement et les véhicules sont dotés de moyens techniques et de conditions d'exploitation améliorés.

156. La qualité des soins de santé fournis aux suspects, aux inculpés et aux condamnés dans les établissements pénitentiaires s'améliore. Des efforts ont été entrepris afin d'améliorer le niveau de recrutement du personnel médical employé dans les infirmeries du Service d'application des peines et si nécessaire, les soins sont dispensés par les établissements de santé de l'État et des municipalités sur la base d'un contrat.

157. En Fédération de Russie, l'application des Règles minima des Nations Unies pour l'élaboration de mesures non privatives de liberté fait l'objet d'une grande attention.

158. Actuellement, on a largement recours aux peines alternatives pour réduire le nombre de condamnés dans les établissements pénitentiaires. Il existe des peines qui n'impliquent pas un isolement de la société (amende ; limitations applicables au service militaire ; travaux obligatoires ; retenue punitive sur salaire ; privation du droit d'occuper certains postes ou d'exercer certaines activités ; restriction de la liberté ; travaux forcés), ainsi que d'autres mesures (par exemple, sursis à l'exécution de la peine, liberté conditionnelle, condamnation à des peines avec sursis, etc.).

159. Il existe en Russie 85 organismes constitutifs de l'inspection de l'application des peines, laquelle comptent 1 461 structures décentralisées.

160. Le recours à des mesures non privatives de liberté continue à se développer. Outre l'assignation à résidence, les peines non privatives de liberté comprennent l'interdiction de pratiquer certaines activités. Au cours de la période considérée, 125 000 personnes ont fait l'objet de telles mesures.

161. Au début de 2023, 379 établissements pénitentiaires spécialisés dans l'exécution des peines de travail obligatoire, d'une capacité d'accueil totale de plus de 42 000 places, avaient été créés.

162. Une loi sur la probation a été adoptée afin de faciliter la réinsertion et la réadaptation sociale des condamnés pendant et après l'exécution de leur peine de détention. Elle définit différentes formes de probation (probation d'accompagnement, probation carcérale et probation postcarcérale), de même qu'un programme individualisé de réinsertion, de réadaptation sociale et de rééducation comprenant des mesures d'accompagnement juridique et autre adapté à chaque individu en fonction de son vécu, de sa personnalité et de ses besoins particuliers.

163. Les conditions de détention des femmes, en particulier des femmes enceintes et des femmes ayant un enfant, s'améliorent régulièrement.

164. En 2019, une norme sanitaire a fixé à quatre mètres carrés au moins la superficie allouée à chaque enfant de moins de trois ans vivant en cellule avec sa mère et des dispositions ont été prises pour que les femmes ayant un enfant de moins de trois ans et les femmes enceintes soient détenues séparément des autres suspects et inculpés.

165. En 2020, la loi a offert aux femmes ayant un enfant et aux femmes enceintes la possibilité de demander à bénéficier d'une libération anticipée et à purger le restant de leur peine dans des conditions moins rigoureuses, à condition d'avoir purgé au moins le quart de leur peine et d'avoir été condamnées pour une infraction de moindre gravité.

166. En 2022, les conditions de détention provisoire des femmes, et en particulier des femmes enceintes et des femmes ayant des enfants mineurs, doivent être améliorées par l'installation de caméras dans les centres de détention provisoire, et les conditions sanitaires, l'hygiène et les conditions matérielles ainsi que le régime de détention doivent également être améliorés.

167. La liste des objets et effets personnels que les suspectes et les inculpées sont autorisées à posséder, conserver, recevoir par colis et envois et acheter par virement bancaire a été étendue. Y figurent désormais, en particulier, les livres numériques, les jouets pour enfants, les poussettes (pour les femmes détenues en compagnie de leur enfant de moins de trois ans), les fauteuils roulants et les autres dispositifs d'assistance.

168. En 2023, la législation a porté de trois à quatre ans l'âge maximum d'un enfant autorisé à vivre en compagnie de sa mère en milieu carcéral, l'objectif étant de faciliter la préservation du lien maternel.

169. Des efforts ont été entrepris afin d'améliorer la fourniture de soins de santé pour les femmes. Les unités médicales du Service fédéral de l'exécution des peines disposent de 166 cabinets de consultation gynécologique et de 45 salles d'examen. Il y a 294 lits d'obstétrique et de gynécologie dans huit unités médicales du Service fédéral de l'exécution des peines, dont 84 lits d'hospitalisation et 210 lits pour des soins ambulatoires.

170. En 2019, des nouvelles normes ont été adoptées afin d'améliorer les conditions de transfèrement des suspects et des inculpés en fourgon cellulaire.

171. En 2023, la législation a été adaptée afin de garantir aux détenus la possibilité d'exercer leur droit de vote en détention provisoire en leur donnant la possibilité de voter hors de la région électorale dans laquelle ils sont inscrits. Actuellement, cette possibilité est accordée dans le cadre d'une expérimentation menée dans les centres de détention provisoire de Moscou et de sa région.

172. De plus, en 2021 et 2022, 49 locaux de détention temporaire (IVS) et 23 centres de détention administrative ont été conçus et construits. Des travaux de rénovation complète ont été menés dans 392 IVS et 49 centres de détention administrative. Dix centres spéciaux ont été ouverts, dont 7 bâtiments administratifs abritant un IVS et 1 centre de détention administrative. UN IVS a été ouvert en 2023.

G. Droits civils et politiques, institutions de la société civile (recommandations n^{os} 61 à 65, 71, 131 à 133, 152 à 168, 174 à 197, 207)

173. L'article 29 de la Constitution interdit la censure et garantit la liberté de pensée et d'expression ainsi que la liberté des médias.

174. Le droit à la liberté de pensée et d'expression et le droit de réunion pacifique sont garantis. Toutefois, conformément à la pratique internationale, l'exercice de ces droits et libertés peut être soumis à des restrictions fixées par la loi qui sont nécessaires dans une société démocratique pour protéger la santé ou la moralité publiques, la réputation ou les droits d'autrui.

175. La législation russe ne prévoit pas de restrictions disproportionnées à l'exercice du droit à la liberté de réunion pacifique et à la liberté d'expression.

176. Conformément à la Constitution, les citoyens de la Fédération de Russie ont le droit de se réunir pacifiquement, sans armes, d'organiser des rassemblements, des réunions et des manifestations, des défilés et des piquets. L'exercice de ce droit est une forme importante de participation des citoyens à la gestion des affaires publiques.

177. La législation fixe les modalités de notification des manifestations publiques. L'organisation d'une manifestation publique ne peut être refusée par les autorités que si la notification a été déposée par une personne qui n'est pas autorisée légalement à organiser une telle manifestation ou si le lieu indiqué dans la notification est un lieu dans lequel la loi interdit l'organisation de manifestations publiques.

178. Les citoyens et les organisations ont la possibilité de contester la décision des autorités devant un tribunal.

179. Une approche globale et intégrée a aujourd'hui été adoptée dans la législation russe aux fins de la protection de la liberté de parole et d'expression. Il est interdit de faire obstacle à l'activité des journalistes et les sources d'informations sont protégées. Une décision judiciaire spéciale est nécessaire pour obtenir la divulgation d'une source d'information. La procédure de réfutation d'une fausse information est régie par la loi.

180. Une loi fédérale relative au contrôle des personnes sous influence étrangère a été adoptée en 2022 afin de renforcer l'assise juridique du contrôle des activités des agents étrangers. Cette loi a introduit la notion générale de personne exerçant des fonctions d'agent étranger et défini les critères applicables pour la reconnaissance d'une personne comme agent

étranger ainsi que les catégories de personnes qui ne peuvent être considérées comme agents étrangers et qui sont exemptées de l'obligation de demander à être inscrites au registre. Elle a établi un mécanisme permettant d'exclure une personne du registre, défini les motifs d'une telle exclusion et mis en place une procédure simplifiée permettant à une personne physique précédemment inscrite au registre de demander à en être exclue.

181. La société civile se développe activement en Fédération de Russie. En juillet 2023, plus de 212 000 organisations à but non lucratif étaient enregistrées dans le pays.

182. L'article 28 de la Constitution garantit à chacun la liberté de conscience et la liberté de croyance, y compris le droit de professer, individuellement ou collectivement, toute religion ou de n'en professer aucune, de choisir, d'avoir et de diffuser librement des convictions religieuses et autres et d'agir conformément à ces convictions.

183. On assiste à une augmentation progressive du nombre d'organisations religieuses. Le nombre total d'organisations religieuses enregistrées était de 32 123 en 2022 et de 32 194 au premier semestre de 2023, ce qui montre que les citoyens exercent effectivement leur droit à la liberté de croyance et à la liberté d'association.

184. Au cours de la période considérée, le droit électoral a été modifié dans le but d'introduire les technologies modernes de dématérialisation du processus électoral.

185. Un électeur peut désormais s'inscrire sur les listes électorales du lieu où il se trouve (on parle alors d'un « électeur mobile »). Ce dispositif offre à l'électeur la possibilité de voter alors qu'il n'est pas en mesure de se rendre au bureau de vote dans lequel il est inscrit le jour du scrutin.

186. Depuis que la législation a ainsi été modifiée, le Portail des services de l'État et des municipalités est abondamment utilisé lors des élections. Ce système héberge une vingtaine de services numériques opérationnels, notamment le service d'information des électeurs et le service qui permet à un électeur de s'inscrire sur les listes électorales du lieu où il se trouve.

187. En 2019 et 2020, le vote numérique a été expérimenté dans certains bureaux de vote. Les électeurs qui ont exercé leur droit de vote dans le cadre de cette expérimentation ont eu la possibilité de voter même s'ils étaient absents de leur circonscription électorale le jour du scrutin. Cinq mille bureaux de vote numériques ont été créés à Moscou à cette fin.

188. Au cours de la période considérée, le vote par Internet via une application spéciale s'est fortement développé. Il est possible de voter depuis n'importe quel appareil (ordinateur, tablette ou téléphone mobile) sur un site Internet spécial.

189. L'introduction des technologies numériques modernes dans le processus électoral a porté sur la procédure de collecte et de vérification des signatures des électeurs pour tel ou tel candidat ou pour telle ou telle liste de candidats. L'électeur peut désormais accorder son suffrage à un candidat ou à une liste de candidats via le Portail des services de l'État et des municipalités. La possibilité d'exprimer son suffrage selon la méthode traditionnelle, c'est-à-dire en apposant sa signature sur une liste et en glissant son bulletin dans l'urne, a été conservée.

190. En 2018, l'institution de l'observation publique et indépendante des élections a été créée. Elle offre une garantie supplémentaire du bon exercice du droit de vote. La Chambre publique de la Fédération de Russie et les chambres publiques des sujets de la Fédération de Russie peuvent désigner des observateurs, ce qui a permis non seulement aux personnes intéressées par les résultats des élections (candidats désignés et associations d'électeurs enregistrées), mais également à des observateurs désintéressés, d'observer le déroulement du scrutin. Au cours de la période considérée, les chambres publiques ont désigné 688 828 observateurs.

H. Droits économiques, sociaux et culturels (recommandations n^{os} 198, 214 à 231, 236)

191. Conformément à la Constitution, la Fédération de Russie est un État social.

192. La Fédération de Russie se dote d'un système de retraite pour les citoyens fondé sur les principes d'universalité, de justice et de solidarité entre les générations et en assure le fonctionnement efficace, comme affirmé en 2020 par la sixième partie de l'article 75 de la Constitution russe. Cette affirmation oriente fondamentalement l'action en faveur de l'amélioration de la qualité de vie des personnes âgées.

193. La protection sociale des chômeurs proches de l'âge du départ de la retraite a été renforcée. En 2019, le montant maximum de l'allocation chômage qui leur est versée a été revalorisé. La législation garantit aux chômeurs qui étaient déjà proches de l'âge de la retraite à la date indiquée, qui étaient officiellement inscrits au chômage et qui percevaient l'allocation maximum qu'ils percevront le montant revalorisé de cette prestation.

194. La politique sociale de la Russie vise à améliorer le niveau des pensions de retraite des personnes âgées. Chaque année, le montant des pensions des retraités qui ne travaillent pas est revalorisé (indexé) dans une proportion au moins égale à l'inflation. En Russie, aucun retraité ne perçoit un revenu mensuel inférieur au minimum vital pour un retraité dans la région où il réside. Tous les retraités qui ne travaillent pas perçoivent une aide sociale qui complète leur retraite à hauteur du minimum vital pour la région dans laquelle ils résident.

195. Le niveau de la pauvreté est en recul depuis 2017. Au cours de la période considérée, 4,6 millions de citoyens sont sortis de la pauvreté grâce à une politique sociale dynamique. Le recul de la pauvreté s'explique par l'augmentation des prestations sociales, par l'exécution de programmes sociaux ciblant les groupes les plus vulnérables de la population et par la hausse des salaires, pensions et autres formes de revenus.

196. À partir de 2020, la législation fédérale a amélioré la situation des familles comptant un ou plusieurs enfants. Les familles avec enfant reçoivent un capital dit « maternel » ou « familial » dès la naissance du premier enfant. En 2022, les hommes élevant seuls des enfants dont la mère est décédée sans avoir obtenu la citoyenneté russe ont été ajoutés à la liste des catégories de personnes ayant droit à cette forme de soutien supplémentaire de l'État.

197. Les garanties juridiques relatives aux prestations sociales complémentaires accordées aux familles nombreuses par les sujets de la Fédération de Russie ont été renforcées. S'agissant des mesures d'accompagnement social accordées aux familles nombreuses au niveau régional, la Cour constitutionnelle a considéré qu'il était interdit à une autorité publique de refuser arbitrairement de s'acquitter des obligations sociales souscrites antérieurement et que si un tel refus se justifiait, il était indispensable de mettre en place un mécanisme compensatoire permettant d'adoucir les possibles conséquences négatives d'une telle décision sur des citoyens qui attendaient légitimement de percevoir ces aides.

198. Des efforts ont été entrepris afin d'améliorer le niveau des pensions versées aux parents d'enfants handicapés majeurs et d'accorder à ces personnes majeures le statut de personne handicapée depuis l'enfance, à condition qu'elles aient été déclarées juridiquement incapables par un tribunal.

199. L'effort d'amélioration de la législation en matière culturelle, autre grande priorité, vise en particulier à permettre aux artistes professionnels de bénéficier des conditions les plus favorables possibles, à favoriser l'accès au patrimoine culturel et à protéger ce patrimoine, et à garantir les droits culturels des citoyens. Au cours de la période considérée, des lois visant, entre autres, à permettre aux personnes aveugles, malvoyantes et autrement empêchées de lire d'accéder aux contenus imprimés accompagnant une œuvre dans des formats spéciaux, de même qu'une loi relative au développement du soutien public aux projets cinématographiques naissants et aux films d'animation et documentaires exceptionnels, ont été adoptées.

200. Il existe en Russie un réseau d'organismes sociaux qui fournissent des services aux citoyens (familles avec enfants, femmes ou mineurs), en particulier aux victimes de violence domestique. Ces organismes travaillent sous la tutelle d'autres organismes sociaux (grands centres d'action sociale et centres d'aide à la famille et à l'enfance) et dans le cadre de structures d'accueil spécialisées qui font office de centres de crise.

201. La législation du travail est en cours d'amélioration, notamment sur le plan de la transformation numérique.

202. En 2021, pour permettre un meilleur encadrement législatif des formes d'emploi flexibles et promouvoir l'apport des technologies de l'information et de la communication dans les relations de travail, les possibilités en matière de télétravail ont été étendues.

203. Les garanties concernant le droit des citoyens de percevoir une indemnité de licenciement lors de la liquidation de leur entreprise ou en cas de réduction des effectifs ont été renforcées. Lorsque la liquidation d'une personne morale est officiellement prononcée, la législation du travail fait obligation d'apporter la preuve que les indemnités de licenciement ont bien été versées aux employés.

204. En 2023, la Cour constitutionnelle a confirmé qu'un employé licencié dans le cadre d'une rupture conventionnelle devait percevoir une indemnité de licenciement d'un montant et aux conditions précisées dans le contrat de travail ou dans la convention de rupture dudit contrat.

205. Depuis 2021, les employeurs ont la possibilité de mettre en place dans leur organisation une gestion électronique de la documentation relative aux ressources humaines, c'est-à-dire la possibilité de créer, signer, utiliser et conserver les documents concernant le travail sous forme électronique sans avoir besoin de les imprimer.

206. Un ensemble de mesures législatives ont été prises dans le but de favoriser davantage la création d'un environnement propice à l'activité économique, de réduire les risques liés à la création d'une entreprise et de contrer les menaces réelles qui pèsent sur les entreprises russes et sur l'économie en général.

207. Un projet national pour les petites et moyennes entreprises et le soutien à l'entrepreneuriat, actuellement en phase d'exécution, porte sur la création d'un dispositif de soutien perfectionné. Plus de 400 centres d'aide aux petites entreprises, dont le fonctionnement obéit à des normes harmonisées, fournissent une aide complète aux entreprises.

208. Une plateforme numérique au service des petites et moyennes entreprises, créée en 2021, permet aux entrepreneurs de bénéficier à distance de l'ensemble des services et des mesures d'accompagnement que l'État et le secteur privé mettent à leur disposition pour les aider à se développer, et en particulier d'obtenir des crédits.

209. La dématérialisation accélérée des services fiscaux a permis de réaliser de nouvelles réformes orientées précisément vers l'automatisation de toutes les procédures de calcul et de paiement des impôts. Depuis 2019, un régime particulier permet aux travailleurs indépendants de déclarer leur activité sans sortir de chez eux, de s'enregistrer et de payer leurs impôts directement depuis l'application mobile. Depuis 2022, un système simplifié et automatisé permet à certaines catégories d'entreprises de payer leurs impôts sans avoir à remplir de déclaration, fournir de justificatifs, calculer les montants et régler les cotisations sociales.

210. Dans le cadre de la réforme du système de contrôle et de surveillance de l'activité, les tâches administratives requises de la part des entreprises ont été simplifiées, les contrôles programmés ont été supprimés et le nombre d'exigences obligatoires imposées par les organes de contrôle a été réduit. L'amende prélevée par l'administration pour une première infraction a été remplacée par une simple mise en garde.

211. Des efforts sont déployés afin d'améliorer l'accessibilité et la qualité des services de l'État et des municipalités. Actuellement, 13 000 bureaux d'état civil et 47 000 guichets accueillent et servent les citoyens. Depuis 2022, 352 services fédéraux sont accessibles en ligne sur le Portail des services de l'État et des municipalités.

212. En Fédération de Russie, chacun a droit à une aide médicale dispensée à titre gratuit conformément au programme national garantissant des soins de santé gratuits, ainsi qu'à des services médicaux payants et à d'autres services, notamment dans le cadre de contrats d'assurance médicale volontaire.

213. Au cours de la période considérée, l'accès aux soins a été élargi grâce à l'extension du programme national de garanties, laquelle a permis d'augmenter quantitativement l'aide médicale, de développer la prévention, d'intégrer de nouveaux types de soins (soins spécialisés faisant parfois appel à des technologies de pointe), et également de mettre au point

des protocoles de soins modernes. En 2022, 928 900 patients ont bénéficié de soins médicaux à forte intensité technologique dans le cadre du programme de base de l'assurance maladie obligatoire. Le financement de la prise en charge du cancer a également été augmenté.

214. Depuis quelques années, le programme de base de l'assurance maladie obligatoire est progressivement réorienté vers la médecine préventive, avec un accent particulier sur les actions préventives et les examens médicaux et sur le dépistage précoce des maladies. En 2022, la couverture des examens préventifs était de 46,3 %, ce qui représente 67 870 millions de personnes. Toujours en 2022, plus de 6,3 millions de personnes ayant contracté la nouvelle maladie à coronavirus (COVID-19) ont bénéficié d'un suivi médical approfondi.

215. Des efforts importants sont déployés afin d'opérer la transformation numérique du secteur de la santé. En 2022, les services de l'assurance maladie obligatoire ont été mis en ligne et l'échange d'informations s'opère à travers le Portail des services de l'État et des municipalités.

I. Éducation, y compris dans le domaine des droits de l'homme (recommandations n^{os} 46, 232 à 235, 283)

216. L'enseignement général secondaire est gratuit et il est possible de recevoir un enseignement dans sa langue maternelle ou d'étudier sa langue maternelle au même titre que les autres matières.

217. Parmi les matières enseignées figurent 74 langues de peuples de la Russie, dont 22 langues de peuples autochtones peu nombreux. L'ensemble du cursus scolaire peut être suivi dans huit langues des peuples de la Russie.

218. L'accessibilité universelle et la gratuité de l'enseignement préscolaire, de l'enseignement élémentaire, de l'enseignement primaire général, de l'enseignement secondaire général et de l'enseignement secondaire professionnel sont garanties en Russie, et il est possible de recevoir gratuitement, sur sélection, un enseignement supérieur dans les établissements d'enseignement supérieur financés par l'État.

219. En 2023, l'enseignement préscolaire couvrait en moyenne pour toute la Russie 99,57 % des enfants de deux mois à trois ans et 99,79 % des enfants de trois à sept ans.

220. L'accessibilité universelle s'entend non seulement de l'accessibilité économique, mais aussi de l'accessibilité physique de l'enseignement, laquelle suppose la fréquentation d'un établissement d'enseignement situé à une distance géographique raisonnable ou l'accès aux nouvelles technologies. Autrement dit, chaque enfant jouit, à égalité avec les autres, du droit d'accéder à un établissement d'enseignement public ou municipal, quels que soient son statut social, sa situation géographique et autres.

221. Depuis 2023, l'enseignement général des enfants handicapés en Fédération de Russie est dispensé de manière inclusive, conformément à la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Actuellement, plus de 8 000 des 40 000 établissements préscolaires et plus de 10 000 des 45 000 écoles en activité sur le territoire de la Fédération de Russie réunissent les conditions requises pour dispenser un enseignement accessible et de qualité aux enfants présentant un handicap auditif, visuel, moteur ou psychique ou des troubles du langage.

222. Des efforts sont déployés en Russie afin d'améliorer les connaissances juridiques de la population et de la sensibiliser sur les droits de l'homme et sur les moyens de les protéger.

223. Un projet pédagogique de grande ampleur portant sur un enseignement harmonisé des droits de l'homme est exécuté depuis 2017. Trente-deux millions de personnes en ont déjà bénéficié.

224. Le Commissaire aux droits de l'homme de la Fédération de Russie organise des conférences, des tables rondes et des séminaires de sensibilisation sur les droits de l'homme. Des médiateurs étrangers et des représentants d'organisations internationales sont invités à participer à ces rencontres.

225. Le Commissariat aux droits de l'homme publie des circulaires, des bulletins d'information et des brochures qui donnent des renseignements sur les droits et libertés de l'homme et du citoyen et sur les moyens de les protéger.

226. On s'emploie activement à promouvoir des nouvelles formes d'éducation juridique, telles qu'un musée électronique, un robot conversationnel spécialisé dans les questions juridiques et s'adressant aux jeunes et une pépinière de projets de défense des droits de l'homme exécutés par des jeunes.

227. Le Commissaire aux droits de l'homme mène des activités de sensibilisation sur les questions juridiques auprès de certaines catégories vulnérables de la population, tels que les personnes handicapées, les migrants ou les personnes âgées.

228. La journée nationale de l'aide juridique gratuite aux personnes âgées (retraités, anciens combattants et personnes handicapées) a été un événement important de l'année 2022. Près de 16 000 consultations juridiques ont été organisées à cette occasion.

229. Le Commissaire aux droits de l'homme coopère depuis 2015 avec les établissements d'enseignement supérieur qui participent au programme de mastère sur la protection internationale des droits de l'homme, lequel bénéficie de l'appui du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

J. Droits des minorités nationales et des peuples autochtones (recommandations n^{os} 72, 293 à 298, 302)

230. La Fédération de Russie compte plus de 190 peuples autochtones et groupes ethniques qui, conformément à la loi, jouissent de droits égaux en ce qui concerne la préservation et le développement de leur langue, de leur culture et de leurs traditions. Par ailleurs, l'État a mis en place des mesures supplémentaires d'appui aux peuples autochtones peu nombreux du Nord, de la Sibérie et de l'Extrême-Orient, ainsi que d'autres minorités ethniques.

231. Compte tenu de la vulnérabilité du mode de vie traditionnel et de l'habitat des peuples autochtones, et vu le petit nombre de représentants de chacun de ces peuples, la législation prévoit l'octroi à ces peuples de nombreux avantages et privilèges en ce qui concerne l'exploitation des ressources naturelles et des terres, ainsi que des mesures de soutien social. Une procédure d'indemnisation du préjudice économique subi par les entreprises et les citoyens du fait de la perte de l'habitat ancestral des peuples autochtones peu nombreux a été mise en place en 2020. Toujours en 2020, une procédure d'enregistrement des citoyens appartenant aux peuples autochtones peu nombreux a été adoptée afin de protéger les droits sociaux et économiques de ces personnes.

232. La Constitution garantit la protection des droits des peuples autochtones peu nombreux et reconnaît la nécessité de répondre aux besoins ethnoculturels des citoyens.

233. Les établissements d'enseignement situés sur le territoire des républiques de la Fédération de Russie peuvent dispenser un enseignement dans les langues nationales de ces républiques. Actuellement, 20 langues sont enseignées en tant que langues nationales dans les républiques de la Fédération de Russie.

234. L'État contribue à l'organisation de différentes formes d'enseignement préscolaire, élémentaire et primaire dans la langue maternelle de peuples de la Fédération de Russie.

235. Des mesures sont prises pour aider certaines catégories d'enfants à s'adapter au programme d'enseignement, en particulier les enfants de migrants, les enfants roms et les enfants qui ont du retard en raison d'une maladie. Pour assurer une meilleure socialisation des enfants roms dans le cadre scolaire, on a élaboré des programmes d'enseignement complémentaires dans le cadre desquels des enseignants se rendent là où vivent les Roms pour y organiser des fêtes et des réunions de parents, et des mesures sont prises afin de promouvoir la scolarisation des enfants. Des formations sont dispensées aux enseignants afin de les aider à surmonter les difficultés qu'ils rencontrent dans l'exercice de leur métier auprès des enfants roms et des enfants migrants.

236. Des mesures systématiques sont prises afin de promouvoir toutes les langues des peuples de la Fédération de Russie. Des manuels sur les langues nationales des peuples de la Fédération de Russie ont été établis en 2022 et 2023. En 2023, des programmes pédagogiques comprenant 424 programmes d'enseignement dans 57 langues ont été approuvés. Un concours du meilleur professeur de langue et littérature nationale a été organisé. Des enseignants de 68 sujets de la Fédération de Russie dans 30 langues de peuples de Russie y ont participé.

237. Un des axes particuliers de la politique linguistique et culturelle consiste à promouvoir les langues des peuples de Russie dans l'espace informationnel et numérique et à créer et développer des outils technologiques de base adaptées à ces langues. Ainsi, un atlas interactif des peuples autochtones peu nombreux du Nord, de la Sibérie et de l'Extrême-Orient a été élaboré. Il présente les langues et les cultures et donne des renseignements sur la diversité historique, culturelle, sociale, anthropologique et linguistique de 30 peuples peu nombreux et propose aux enfants issus des peuples autochtones peu nombreux le portail pédagogique « enfants de l'Arctique », qui a été consulté par 10,5 millions de personnes en 2022.

238. Les langues des peuples autochtones peu nombreux de Russie font l'objet d'une grande attention. Des efforts ont été entrepris en 2022 afin de soutenir ces langues. En particulier, des ouvrages littéraires, pédagogiques, méthodologiques et scientifiques ont été publiés et les médias rédigés et publiés dans ces langues ont bénéficié d'un soutien. En 2022, 19 publications dans 11 langues ont été promues, de même que 135 périodiques dans 18 langues. La traduction de 97 ouvrages dans les langues des peuples de Russie et dans 32 langues étrangères est en cours. Une anthologie de la littérature et des savoirs populaires des peuples de Russie a été publiée.

239. Un Plan d'action de base pour la mise en œuvre de la Décennie internationale des langues autochtones (2022-2032) en Fédération de Russie, qui vise à préserver la diversité culturelle et linguistique, a été approuvé. Dans ce cadre, des initiatives visant à préserver et diffuser les langues des peuples de Russie sont mises en œuvre avec la participation dynamique de l'Association des peuples autochtones peu nombreux du Nord, de la Sibérie et de l'Extrême Orient.

240. La Commission interorganismes pour les langues des peuples autochtones peu nombreux de la Fédération de Russie, créée en 2021, se penche actuellement sur les modalités de l'étude des grammaires, normes, règles orthographiques et règles de ponctuation propres à ces langues.

241. La diffusion des cultures traditionnelles des peuples de Russie se poursuit activement dans le pays. Des concours et concerts folkloriques, des tables rondes, des festivals, des conférences et des « masterclasses » sont organisés. En 2022, 36 grandes manifestations culturelles et 180 événements culturels divers ont été organisés dans le cadre de l'Année du patrimoine culturel des peuples de Russie.

242. La loi fédérale sur le patrimoine ethnoculturel immatériel de la Fédération de Russie a été adoptée en 2022 avec pour but de mettre en place des garanties juridiques pour la promotion du dynamisme culturel de tous les peuples et de toutes les communautés ethniques de Russie et de préserver la diversité ethnoculturelle et linguistique. Cette loi vise à permettre aux citoyens d'exercer le droit que leur confère la Constitution de participer à la vie culturelle et à faire en sorte que l'obligation de préserver le patrimoine historique et culturel, elle aussi affirmée dans la Constitution, soit respectée.

243. La législation fédérale prévoit des garanties particulières pour les peuples autochtones peu nombreux du Nord, de la Sibérie et de l'Extrême-Orient, et un travail systématique a été entrepris afin d'améliorer la législation qui sous-tend ces garanties. En 2022, les carences juridiques qui donnaient à certaines personnes la possibilité de s'enrichir illégalement aux dépens des populations locales ont été éliminées, des mesures ont été prises afin d'empêcher la constitution de « communautés factices » et une attention particulière a été portée au ciblage des aides publiques allouées aux peuples autochtones peu nombreux du Nord, de la Sibérie et de l'Extrême-Orient.

244. La promotion de l'éducation des peuples autochtones peu nombreux est réalisée en tenant compte du mode de vie nomade de ces populations. Une loi fédérale adoptée en 2023 vise à créer les conditions voulues pour permettre aux peuples autochtones peu nombreux du Nord, de la Sibérie et de l'Extrême-Orient de recevoir un enseignement préscolaire et élémentaire dans le lieu où ils vivent et travaillent traditionnellement.
